



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 3 novembre 2014 à 19 h 00 au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

Sont présents :

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
Monsieur Pierre Normandin	Conseiller Siège 2
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Monsieur Christian Gauthier	Conseiller Siège 4
Madame Isabelle Clément	Conseillère Siège 5
Monsieur Fernand Gagnon	Conseiller Siège 6

Est aussi présente :

Madame Sandra Bélisle, Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Ouverture de la séance :

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 19 h 00 devant environ 10 contribuables.

000 Ouverture de la séance

- 0.1 Ouverture de la séance
- 0.2 Adoption de l'ordre du jour
- 0.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2014

100 Administration générale

- 1.1 Acceptation des salaires et des remises au 31 octobre 2014
- 1.2 Acceptation des déboursés du mois d'octobre 2014
- 1.3 Dépôt du rapport évolutif et comparatif des revenus et dépenses au 30 septembre 2014 incluant la prévision de fin d'exercice (note au procès-verbal).
- 1.4 Mandat au vérificateur
- 1.5 Mandat au procureur
- 1.6 Achat et installation de luminaires
- 1.7 Étude de faisabilité- Bureau versus Presbytère-Offre de service
- 1.8 Cotisation Tourisme Outaouais
- 1.9 Appui financier-Centraide
- 1.10 Forfait Publicité –CHGA
- 1.11 Assurance collective
- 1.12 Avis de motion-Règlement modificateur portant sur le traitement des élus-(Gel du salaire des élus).
- 1.13 Fondation rue Principale

200 Sécurité publique

- 2.1 Demande de CA-Bornes sèches 2015

300 Transport

- 3.1 Adjudication du contrat d'entretien hivernal du réseau routier 2014-2016

400 Hygiène du milieu / Environnement

- 4.1 Achat d'îlots de récupération
- 4.2 Requête concernant la pêche blanche-Association du bassin versant du lac Blue Sea

500 Santé et Bien-être

- 5.1 Aféas de Gracefield-Campagne de sensibilisation pour contrer la violence
- 5.2 CSSS Vallée-de-la-Gatineau-Appui financier pour le dîner de Noël

600 Aménagement, Urbanisme et Développement

- 6.1 Municipalité Lac Sainte-Marie-Appui pour relance du train à vapeur direction Wakefield



700 Loisirs et culture

- 7.1 Appui au Presbytère pour candidature au prix Ruralia Desjardins
- 7.2 Municipalité finaliste à la soirée reconnaissance Sport Loisirs et Culture-Note au procès-verbal

800 Correspondance

- 8.1 Dépôt du rapport d'activité du maire pour le mois d'octobre 2014
- 8.2 Conseil en bref de la MRCVG-Octobre 2014
- 8.3 Presbytère-Demande financière 2015

900 Varia

1000 Période de questions

1100 Fermeture de la séance

2014-11-943

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère, Isabelle Clément, et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 3 novembre 2014 soit adopté tel que déposé par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière Sandra Bélisle **avec les ajouts suivants** :

- 1.13** Fondation rue Principale
- 4.2** Requête concernant la pêche blanche-Association du bassin versant du lac Blue Sea

ADOPTÉE

2014-11-944

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 6 OCTOBRE 2014

Il est proposé par le conseiller Michael Simard et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 octobre 2014 soit adopté tel que déposé par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière Sandra Bélisle.

ADOPTÉE

2014-11-945

ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES REMISES VERSÉS EN OCTOBRE 2014

Il est proposé par le conseiller Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE les salaires nets versés pour les périodes 40 à 44 d'octobre 2014 et qui totalisent un montant de 33 038,04\$ soient acceptés;

QUE les Remises Fédérales et Provinciales qui représentent un montant total de 6 843.75\$ pour les salaires versés en octobre 2014 soient acceptées;

QUE les remises du Régime de Retraite qui représentent un montant total de 3 118,50\$ pour le mois d'octobre 2014 soient acceptées;

QUE les remises pour l'Assurance Collective qui représentent un montant total de 3 725,25\$ pour le mois d'octobre 2014 soient acceptées.

ADOPTÉE

2014-11-946

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS D'OCTOBRE 2014

Il est proposé par le conseiller Pierre Normandin et unanimement résolu :



QUE les déboursés d'octobre 2014 qui totalisent un montant de 183 520,93 \$ sur le journal des déboursés no 254 à 258 soient acceptés.

ADOPTÉE

NOTE AU PROCÈS-VERBAL(1)

La directrice générale, Sandra Bélisle, a déposé au conseil municipal le rapport évolutif et comparatif des revenus et dépenses au 30 septembre 2014 incluant la prévision de fin d'exercice conformément à l'article 176.4 du code municipal.

2014-11-947

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE VÉRIFICATION DE LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS 2014 AINSI QUE DES SERVICES DE COMPTABILITÉ

Il est proposé par le conseiller Christian Gauthier et unanimement résolu;

QUE ce conseil autorise le renouvellement du mandat de vérification, de la préparation des états financiers 2014 ainsi que des services de comptabilité de monsieur Michel Lacroix de la firme Piché Éthier Lacroix, CA Inc. au montant de 17,925 \$, excluant les taxes.

ADOPTÉE

2014-11-948

MANDAT AU PROCUREUR – TOUS LES DOSSIER PORTANT SUR DES DEMANDES D'INDEMNITÉ POUR PERTE DE DROIT RÉEL

Il est proposé par le conseiller Fernand Gagnon et résolu à l'unanimité;

QUE ce conseil autorise la Directrice générale à mandater le procureur de la Municipalité monsieur Marc Tremblay pour tous les dossiers en lien avec les demandes d'indemnité pour perte de droit réel en lien avec la résolution numéro 2014-10-925

ADOPTÉE

2014-11-949

ACHAT ET INSTALLATION DE DEUX LUMINAIRES

CONSIDÉRANT qu'un montant de 3 500\$ avait été prévu au budget 2014;

Il est proposé par le conseiller Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise l'ajout de deux luminaires afin de prolonger le réseau d'éclairage dans les limites du périmètre urbain sur le chemin de Blue Sea nord à l'intersection du chemin Léonard et à l'intersection du chemin Tremblay au coût maximal de 3,500 \$ incluant les frais d'installation d'Hydro Québec et les taxes applicables.

Les fonds nécessaires à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 34000 649 «Pièces et accessoires- éclairage».

ADOPTÉE

2014-11-950

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS-ÉTUDE DE FAISABILITÉ-AGRANDISSEMENT DES LOCAUX ADMINISTRATIFS VERSUS LE PRESBYTÈRE

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une offre de service ayant pour but préparer une étude de faisabilité dans le but d'agrandir les locaux administratifs de la municipalité ainsi que d'ajouter de la superficie à la salle communautaire existante;

CONSIDÉRANT que l'offre contient deux volets, à savoir;



- L'évaluation pour agrandir le centre municipal pour l'ajout de bureaux et par conséquent la salle communautaire
- Déplacement des locaux administratifs dans le Presbytère

CONSIDÉRANT que l'offre de services est au coût de 10, 870 \$ excluant les taxes;

Le conseiller Fernand Gagnon s'oppose à cette étude mentionnant que le déménagement des locaux administratifs ne se fera jamais au Presbytère;

Le conseiller Christian Gauthier appui les propos du conseiller Fernand Gagnon en ajoutant qu'il serait dommage de procéder à une telle dépense pour un projet qui ne se fera pas;

Le conseiller Marc Lacroix stipule que l'étude de faisabilité est importante pour la transparence;

Le maire Laurent Fortin demande le vote pour l'adoption de l'étude de faisabilité :

Fernand Gagnon	refuse	Marc Lacroix	accepte
Isabelle Clément	refuse	Pierre Normandin	refuse
Michael Simard	refuse	Christian Gauthier	refuse

Il est proposé par le conseiller Fernand Gagnon et majoritairement résolu;

QUE ce Conseil n'autorise pas l'étude de faisabilité pour l'agrandissement des locaux administratifs.

ADOPTÉE

2014-11-951

RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION À TOURISME OUTAOUAIS

Il est proposé par le conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu

QUE ce conseil autorise le renouvellement à Tourisme Outaouais pour le forfait publicité du Mont-Morissette, le cyclotourisme, écotourisme, ski de randonnée, raquette ainsi que pour la Galerie d'art du Presbytère au montant total de 814 \$ excluant les taxes;

QU'Il est entendu qu'il y aura un remboursement, à la Municipalité, au montant de 232 \$ excluant les taxes de la part de l'Association des amis du Presbytère pour une partie de la publicité.

ADOPTÉE

2014-11-952

APPUI À CENTRAIDE-DÉJEUNER DU MAIRE

Il est proposé par la conseillère Isabelle Clément et unanimement résolu

QUE ce sujet soit reporté au mois prochain.

ADOPTÉE

2014-11-953

FORFAIT PUBLICITÉ « CLÉ EN MAIN » DE LA RADIO CHGA POUR L'ANNÉE 2015

Il est proposé par le conseiller Fernand Gagnon et unanimement résolu

QUE ce Conseil autorise l'achat du forfait publicité « Clé en main » de la radio CHGA au montant de 1,435 \$ excluant les taxes, composé de deux volets, à savoir;

Volet 1 :

- Les chroniques « Sébastien sur la route » été 2015

Volet 2 :

- Souhais divers
- Banque de 25 publicités avec 3 productions



- 3 chroniques pour des sujets d'actualité
- 10 avis publics
- 10 annonces des événements spéciaux
- 1 entrevue annuelle de la Municipalité
- Bandeau publicitaire sur le site internet de la radio CHGA.

ADOPTÉE

2014-11-954

ADHÉSION À UN ACHAT REGROUPÉ - SOLUTION UMQ – POUR L'OBTENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN MATIÈRE D'ASSURANCE COLLECTIVE POUR LES EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT que conformément au Code municipal du Québec, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé un appel d'offres public pour obtenir les services d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés de municipalités et d'organismes municipaux regroupés au sein de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que Mallette actuaires Inc. s'est vu octroyer le contrat pour les services professionnels d'un consultant requis par l'UMQ;

CONSIDÉRANT que le taux de commission prévu au contrat octroyé par l'UMQ à Mallette actuaires inc. est de 0,8 %;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Blue Sea souhaite maintenant adhérer à la solution des regroupements de l'UMQ et retenir les services de Mallette actuaires inc.;

CONSIDÉRANT que selon l'estimation de la MRC, résolution 2014-R-AG347 la valeur du mandat à consentir à Mallette actuaires inc. s'avère inférieure à 25 000 \$ pour la durée maximale du mandat, soit cinq ans (taxes incluses);

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Blue Sea déclare qu'aucun autre mandat concernant un consultant ou un gestionnaire pour son régime d'assurance collective n'est actuellement en vigueur ou ne le sera à compter du début du mandat à Mallette actuaires inc.;

Il est proposé par le conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu;

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité de Blue Sea confirme son adhésion à la solution des regroupements de l'UMQ pour obtenir auprès de Mallette actuaires inc. des services professionnels en matière d'assurance collective pour ses employés, au taux de commission de 0,8 %;

QUE l'adhésion au regroupement - Solution UMQ sera de cinq ans;

QUE la Municipalité de Blue Sea mandate l'UMQ pour agir à titre de délégué pour le lancement d'un appel d'offres public, pour l'octroi éventuel d'un contrat d'assurance collective pour ses employés de même que pour son renouvellement ainsi que l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Municipalité de Blue Sea s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1 % des primes totales versées par la municipalité durant le contrat ainsi que les frais rattachés à la parution de l'appel d'offres et à l'ouverture des soumissions de 500 \$ répartis entre les municipalités et organismes participants;

QUE la Municipalité de Blue Sea s'engage à respecter les clauses et conditions dudit contrat avec l'assureur à qui sera octroyé le contrat, comme si elle avait contracté directement avec lui.

ADOPTÉE



AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la conseillère Isabelle Clément qu'à une séance subséquente du conseil, il y aura la présentation du règlement 2014-035 modifiant le règlement 2012-018 relatif au traitement des élus de la municipalité de Blue Sea.

2014-11-955

INVITATION À UNE PRÉSENTATION DE LA FONDATION RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thérèse a invité toutes les municipalités de la MRC à assister à une présentation de la fondation rue principale afin d'obtenir toute l'information pertinente sur leur programme;

CONSIDÉRANT que les coûts s'y rattachant sont de 500 \$ à partager entre les municipalités participantes;

Il est proposé par le conseiller Fernand Gagnon et unanimement résolu;

QUE ce Conseil remercie la municipalité de Sainte-Thérèse pour son initiative mais décline l'invitation.

ADOPTÉE

2014-11-956

BORNES SÈCHES : DEMANDE D'AUTORISATION ET DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE pour permettre l'installation de prises d'eau sèches pour la lutte contre les incendies, une demande de certificat d'autorisation (Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune) et de certificat d'autorisation (Loi sur la qualité de l'environnement) doit être acheminée au MDDEPF;

CONSIDÉRANT QUE les endroits désignés pour les prises d'eau sèches sont les suivantes, à savoir;

- Lac Blue Sea – secteur de la rue Dupont
- Ruisseau du lac Blue Sea - secteur du chemin Bellevue
- Lac Fortin - secteur du chemin des Sportifs
- Lac Edja - secteur du chemin du Lac Edja Ouest
- Lac Edja - secteur du chemin du Lac Edja Est
- Lac Morissette - Accès publique
- Traverse de Bouchette

Il est proposé par le conseiller Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE ce Conseil fasse parvenir au MDDEPF une demande d'autorisation (Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune) et de certificat d'autorisation (Loi sur la qualité de l'environnement) pour l'installation de sept prises d'eau sèches aux endroits susmentionnés dans le préambule;

QUE ce Conseil autorise le paiement des frais afférents à la présente demande;

QUE ce Conseil autorise le Directeur du Service de sécurité incendie Éric Lacaille à signer toute documentation à cet effet;

QUE ce Conseil demande à l'Inspecteur en Bâtiment et en Environnement Christian Michel d'émettre un certificat attestant que la réalisation du projet ne contrevient à aucun règlement municipal.

ADOPTÉE



2014-11-957

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN HIVERNAL DU RÉSEAU ROUTIER 2014-2016

CONSIDÉRANT que le Conseil avait autorisé par résolution numéro 14-10-936, l'affichage d'un appel d'offres pour l'entretien hivernal du réseau routier pour les années 2014-2015 et 2015-2016 avec deux années optionnelles;

CONSIDÉRANT que l'estimation préliminaire des coûts du contrat était supérieure à 100 000 \$, l'appel d'offre a été effectué en conformité avec la loi sur l'adjudication des contrats municipaux et publié via le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO);

CONSIDÉRANT qu'une seule offre a été déposée, soit celle de la compagnie 9001-0216 Québec Inc. au taux suivant :

- Hiver 2014-2015 159,888 \$ (excluant les taxes)
- Hiver 2015-2016 167,882 \$ (excluant les taxes)

CONSIDÉRANT que le Comité d'analyse a déclaré l'offre conforme au devis;

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu;

QUE ce conseil attribue le contrat d'entretien hivernal du réseau routier à la compagnie 9001-0216 Québec Inc. au tarif de 159,888 \$ pour les périodes hivernales 2014-2015 et au tarif de 167,882 \$ pour la période hivernale 2015-2016, les tarifs excluent les taxes;

QUE ce Conseil accepte la modification des dates de paiements demandé par l'entrepreneur.

ADOPTÉE

2014-11-958

ACHAT D'ÎLOTS DE RÉCUPÉRATION POUR UTILISATION DANS LES LIEUX PUBLICS MUNICIPAUX

Considérant que la Table pour la récupération hors foyer propose une subvention pour l'achat d'îlots de récupération pour utilisation dans les lieux publics municipaux en collaboration avec la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG);

CONSIDÉRANT que le programme d'aide financière rembourse 70% du coût d'achat pour chaque équipement de récupération des matières recyclables et que le coût pour la municipalité serait de 171 \$ chaque unité avant les taxes;

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu;

QUE ce conseil autorise l'achat de 4 îlots de récupération pour son territoire au coût total de 684 \$ avant les taxes;

QUE ce conseil autorise la Directrice générale à signer l'entente qui dicte que nous avons pris connaissance du projet, des responsabilités de la municipalité, des coûts, des fonctionnalités des îlots, de l'entretien des îlots ainsi que de la signalisation des îlots.

ADOPTÉE

2014-11-959

DEMANDE DE L'ASSOCIATION DU BASSIN VERSANT DU LAC BLUE SEA CONCERNANT L'INTERDICTION DE PÊCHE BLANCHE

Considérant que l'association du bassin versant du lac Blue Sea a fait parvenir une correspondance à la municipalité demandant d'interdire la pêche blanche sur le lac Blue Sea pour la saison hivernale 2014-2015;

Il est proposé par le conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu;

QUE cette décision soit reporté au mois prochain afin d'avoir l'opportunité d'étudier



les raisons qui motivent cette demande et d'avoir une consultation avec le conseil de la Municipalité voisine (Messines) qui entoure le lac Blue Sea.

ADOPTÉE

2014-11-960

APPUI À LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION CONTRE LA VIOLENCE – AFÉAS DE GRACEFIELD

CONSIDÉRANT la demande d'appui de l'Aféas de Gracefield dans leur campagne de sensibilisation contre la violence;

Il est proposé par la conseillère Isabelle Clément et unanimement résolu;

QUE ce Conseil décrète la journée du 8 décembre « Journée contre l'intimidation »;

QUE lors de la semaine du 25 novembre au 6 décembre, des activités soulignant cet état de fait soit permises.

ADOPTÉE

2014-11-961

DEMANDE DE SUPPORT FINANCIER - CENTRE DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU (CSSS)

CONSIDÉRANT que le « Dîner de Noël » des personnes âgées de Blue Sea, Cayamant, Bouchette et Gracefield aura lieu mardi le 2 décembre 2014;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une demande de support financier du CSSS de la Vallée-de-la-Gatineau à cet égard;

Il est proposé par la conseillère Isabelle Clément et unanimement résolu

QUE ce Conseil autorise un support financier pour le « Dîner de Noël » des personnes âgées au montant de 100 \$.

ADOPTÉE

NOTE AU PROCÈS-VERBAL (2)

Le conseiller Marc Lacroix fait état de la situation financière de la Clinique Santé Haute-Gatineau en mentionnant que la clinique prévoit un déficit de 16,000\$ pour l'année 2014.

Afin de palier au déficit prévu, il mentionne que le CA a proposé des solutions, aux médecins en place, afin de corriger la situation. Il affirme que les médecins en place ne sont pas réceptifs aux propositions, qu'ils sont réfractaires aux changements, néanmoins, le CA fera les propositions qu'il juge opportun et prendront les décisions qui s'impose.

2014-11-962

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE LAC SAINTE-MARIE - COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DE L'OUTAOUAIS (CCFO) ET LA RELANCE DU TRAIN À VAPEUR

CONSIDÉRANT la demande d'appui acheminée à toutes les municipalités de la Municipalité régional de comté (MRC) de la part de la Municipalité de Lac Sainte-Marie concernant la relance du train à vapeur en direction de Wakefield;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration (CA) de la CCFO s'est réuni le 1er octobre dernier afin de discuter des projets de relance qui pourraient l'aider à prendre une décision sur le trajet qui serait le plus intéressant pour la région;

CONSIDÉRANT que trois projets de relance ont été déposés au CA de la CCFO, soient le train à vapeur en direction de : Wakefield, Masson-Montebello et le train urbain partant de la gare Montcalm jusqu'au lac Beauchamp pour leur considération;



CONSIDÉRANT que l'infrastructure est déjà en place en direction de Wakefield, il ne suffit que de rendre le trajet sécuritaire en effectuant des travaux de réparation sur la voie ferrée actuelle;

Il est proposé par la conseillère Isabelle Clément et unanimement résolu

QUE ce Conseil appui la municipalité de Lac Sainte-Marie dans leur demande au CA de la CCFO concernant le projet de relance du train à vapeur en direction de Wakefield déposé à la CCFO;

QU'une copie de cette résolution soit envoyée à la CCFO.

ADOPTÉE

2014-11-963

APPUI AU DÉPÔT DE CANDIDATURE DU PRESBYTÈRE DU BLUE SEA AU PRIX RURALIA-DESJARDINS

CONSIDÉRANT que le comité du Presbytère souhaite déposer sa candidature au Prix Ruralia-Desjardins pour le projet du développement du Presbytère;

CONSIDÉRANT que Ruralia-Desjardins a été créé afin de reconnaître et de récompenser une communauté rurale, pour les efforts consentis afin de susciter la participation citoyenne et à la réalisation d'un projet significatif pour leur milieu et que Solidarité rurale du Québec et le Mouvement Desjardins attribuent annuellement le Prix Ruralia-Desjardins.

CONSIDÉRANT que le prix récompense trois projets d'initiative citoyenne, en démarrage ou en cours de réalisation, qui ont su mobiliser l'ensemble de leur communauté rurale, se démarquant par leur aspect rassembleur et novateur, dans une perspective de prospérité durable;

CONSIDÉRANT que le Presbytère de Blue Sea rencontre les prérequis pour participer à concours;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite encourager les initiatives de ses citoyens et de ses associations;

CONSIDÉRANT la visibilité positive qui rejaillit sur la municipalité lorsque ses citoyens et ses associations locales sont reconnues sur les scènes locales et provinciales;

Il est proposé par le conseiller Christian Gauthier et unanimement résolu;

QUE ce conseil donne son appui et son soutien au projet de développement du Presbytère soumis par le comité du Presbytère et de plus appui le dépôt de candidature au Prix Ruralia-Desjardins.

ADOPTÉ

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

La municipalité de Blue Sea a été sélectionnée par les membres du jury afin de faire partie des finalistes à la Soirée reconnaissance loisirs, sports et culture 2014 dans la catégorie « municipalité impliquée ».

Cette première soirée reconnaissance est mise sur pied par le CLD de Maniwaki et la MRC Vallée-de-la-Gatineau en collaboration avec le ministère de la Culture et Communications.

Période de questions de 19h56 à 20h14



2014-11-964
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 2014 soit close à 20h14.

ADOPTÉE

Laurent Fortin
Maire

Sandra Bélisle
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Sandra Bélisle, Directrice générale de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 3 novembre 2014.

Sandra Bélisle

Sandra Bélisle,
Directrice générale et Secrétaire-trésorière